



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Liaisons lacustres : un accord trouvé entre partenaires français et suisses garantit un service pour 2026

Le Canton de Vaud, la Communauté de Communes Pays d'Évian Vallée d'Abondance et Thonon Agglomération ont trouvé un accord pour assurer la continuité des liaisons lacustres transfrontalières sur le Léman en 2026. Cette solution préserve les transports aux heures de pointe tout en tenant compte des contraintes budgétaires des partenaires français.

Cet accord marque une étape importante après la dénonciation de la convention existante par la partie française, qui avait conduit à l'ouverture de discussions sur le financement du service. Grâce à la volonté de dialogue des deux rives, avec l'appui des services de l'Etat français, une solution a pu être trouvée.

En 2026, les liaisons aux heures de pointe seront maintenues, tandis que l'offre globale sera adaptée de manière ciblée. La partie suisse et la partie française financeront respectivement, comme ces dernières années, la moitié des coûts des prestations non couvertes par les recettes.

Les travaux entre les parties prenantes se poursuivent pour établir un nouveau cadre juridique et financier durable dès 2027. L'objectif est de garantir la stabilité de cette offre de mobilité transfrontalière essentielle entre les deux rives du lac.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 10 octobre 2025

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DICIRH, Nuria Gorrite, conseillère d'Etat

Josiane Lei, présidente de la Communauté de communes Pays d'Évian-Vallée d'Abondance

Christophe Arminjon, Président Thonon Agglomération

TÉLÉCHARGEMENT(S)